

Bulletin du FMI

CRISE ÉCONOMIQUE MONDIALE

Le vote du Congrès des États-Unis est une avancée majeure pour la réforme et le financement du FMI

Bulletin du FMI en ligne
18 juin 2009

- Il donne lieu à une forte hausse du financement du FMI en vue de combattre la crise actuelle
- Il permet de mieux faire correspondre la représentation des pays à leur poids dans l'économie mondiale
- Il donne une impulsion aux mesures visant à assister davantage les plus démunis.

En approuvant une série de mesures concernant le FMI, le Congrès américain augmente le financement international consacré à la lutte contre la crise économique mondiale et marque une étape importante dans la réforme de l'institution multilatérale de 185 pays membres au moment où celle-ci vient en aide aux pays touchés par la crise financière.

L'adoption de la loi confère à l'administration américaine l'autorité nécessaire pour avancer dans des domaines clés concernant le [Fonds monétaire international](#), à savoir :

- **L'augmentation des ressources du FMI** pour contribuer à la lutte anticrise dans le cadre d'un accord d'emprunt élargi. Les États-Unis se sont engagés à accroître leur ligne de crédit en faveur du FMI d'un montant pouvant atteindre 100 milliards de dollars EU.
- **La réforme de la représentation des pays au FMI**, notamment par l'augmentation de la représentation (quotes-parts) des pays émergents dynamiques et le renforcement de la participation et de la représentation des pays à faible revenu.
- **L'approbation du « quatrième amendement », une allocation spéciale de droits de tirage spéciaux (DTS)**, avoirs de réserve internationaux créés par le FMI en 1969 en complément des réserves officielles des pays membres.
- **L'octroi d'un pouvoir d'investissement élargi au FMI**, élément clé d'un nouveau mode de financement des activités de l'institution, qui devient ainsi moins tributaire du revenu d'intérêt de ses prêts.
- **Le vote sur une proposition relative à la vente d'une quantité limitée d'or par le FMI**, conformément au cadre arrêté pour le nouveau mode de financement du FMI

La loi appelle aussi à utiliser les ressources du FMI pour mobiliser une aide concessionnelle supplémentaire pour les **pays à faible revenu**.

La décision des États-Unis est essentielle pour exécuter les réformes du FMI

Le Directeur général du FMI, Dominique Strauss-Kahn, a salué l'adoption de la loi par le Congrès des États-Unis. « Il s'agit d'une avancée considérable qui aidera le FMI dans ses efforts visant à combattre la crise financière mondiale et à renforcer la gouvernance et les opérations de l'institution. La décision témoigne du ferme engagement des États-Unis pour bonne gestion et un financement adéquat du FMI et, de façon plus générale, pour une démarche multilatérale dans la résolution des difficultés économiques et financières », a-t-il déclaré dans un communiqué.

« Cela représente un progrès important dans la mise en œuvre des propositions des dirigeants du G-20 ; le FMI poursuivra sa collaboration avec ses États-membres pour accomplir sa mission et pour soutenir rapidement et efficacement leurs efforts visant à surmonter la crise financière mondiale. »

La décision des États-Unis est cruciale pour bien des domaines relatifs à la réforme et au financement du FMI. Pour être adoptées, plusieurs de ces mesures requièrent une majorité de 85 % du total des voix attribuées; les États-Unis détiennent 16,77 % du total des voix attribuées. En particulier, cette majorité est nécessaire pour la modification des [Statuts du FMI](#) (approbation par au moins deux-tiers des membres disposant de 85 % du total des voix attribuées) et pour les ventes d'or (approbation par le Conseil d'administration du FMI, composé de 24 membres, à une majorité représentant 85 % du total des voix attribuées).

Le Sénat a inséré la mesure concernant le FMI dans la Loi de finances supplémentaire pour l'exercice 2009. Au terme d'une session conjointe des instances budgétaires de la Chambre des Représentants et du Sénat, la version finale de cette loi, y compris les mesures afférentes au FMI, a été adoptée par la Chambre le 16 juin, et par le Sénat le 18 juin.

Accroître les ressources du FMI pour combattre la crise

En avril, le [Comité monétaire et financier international](#), organe d'orientation du FMI, a appuyé les propositions visant à accroître sensiblement les ressources prêtables de l'institution afin de remédier à la crise. Lors de son sommet tenu à Londres le 2 avril, le Groupe des Vingt principaux pays industrialisés et émergents (G-20) a proposé de tripler les ressources de prêt pré-crise du FMI en les portant à 750 milliards de dollars, d'abord avec des contributions bilatérales des États membres, puis à travers l'extension et l'assouplissement des [Nouveaux accords d'emprunt \(NEA\)](#), mécanisme institutionnel par lequel le FMI peut mobiliser rapidement des ressources auprès des États, ou de leur banque centrale, si des ressources supplémentaires sont nécessaires.

Dans le cadre de la loi adoptée, le Congrès a approuvé et financé une augmentation de l'accord de crédit NAE des États-Unis avec le FMI d'un montant pouvant aller jusqu'à environ 100 milliards de dollars ; de plus, il a autorisé le Trésor à donner instruction au Directeur général d'accepter les modifications des NAE visant à en accroître le nombre de participants et à en assouplir les modalités d'utilisation pour gérer une crise financière. Vingt-six membres et leurs institutions participent désormais aux NAE.

Actuellement, les NAE permettent au FMI de mobiliser quelque 50 milliards de dollars, la part des États-Unis s'élevant à 10 milliards environ. La hausse envisagée des NAE à 500 milliards de dollars permettra de garantir que le FMI dispose des ressources dont il a besoin pour combattre efficacement la crise financière et accomplir sa mission de fournir des ressources supplémentaires lorsque le système monétaire international est menacé.

Pour sa part, le Japon a déjà déployé une ligne de crédit de 100 milliards de dollars pour accroître les ressources du FMI, et des accords avec la Norvège et le Canada d'un montant de 4,5 milliards et de 10 milliards de dollars EU, respectivement, devraient prendre effet prochainement. D'autres pays ont pris des engagements à cet effet, notamment ceux de l'Union européenne, qui ont promis 75 milliards d'euros (environ 100 milliards de dollars) et la Suisse environ 10 milliards de dollars. Plusieurs autres pays, tels que le Brésil, la Chine et la Russie, ont exprimé leur intention d'investir dans des bons émis par le FMI qui leur permettraient de contribuer à l'augmentation des ressources de l'institution, pour un montant cumulé atteignant aujourd'hui 70 milliards de dollars EU.

Des pourparlers sont en cours entre les participants actuels et potentiels aux NAE et, selon des responsables du FMI, un projet de modification et d'expansion des accords est attendu cet été.

Améliorer la gouvernance du FMI

En avril 2008, le Conseil d'administration du FMI a approuvé une résolution sur la réforme des quotes-parts et de la représentation au FMI, prévoyant des hausses ciblées des quotes-parts des pays membres visant à accroître la représentation des pays dynamiques, selon une nouvelle formule de calcul. La [quote-part](#) d'un pays détermine largement le nombre de voix qui lui sont attribuées et son niveau d'accès aux prêts du FMI, et est aussi la source principale des ressources prêtables par le FMI.

La réforme des quotes-parts fait partie d'un plus large effort de réforme de la structure de gouvernance du FMI, en veillant à ce que les voix attribuées à un pays au sein de l'institution reflètent mieux son poids relatif dans l'économie mondiale, et de prise en compte de l'évolution récente de l'économie mondiale. Le Congrès a également autorisé le Gouverneur du FMI pour les États-Unis à consentir aux amendements des Statuts concernant la participation et la représentation. Ces amendements prévoient un triplement des voix de base et un poste supplémentaire d'administrateur suppléant pour les groupes composés d'un grand nombre de pays, ce qui, dans les circonstances actuelles, profitera aux deux groupes représentant l'Afrique subsaharienne au Conseil d'administration. L'augmentation des voix de base a pour effet de renforcer la représentation des économies de petite taille, et l'amendement protège aussi la part des voix de base à terme.

Par ailleurs, le Congrès a autorisé le gouvernement américain à approuver une augmentation de sa quote-part au FMI d'environ 8 milliards de dollars, ce qui lui permettra de préserver son pourcentage de voix actuel, qui est de 16,77%.

Le G-20 a vivement recommandé l'accélération de la réforme de la gouvernance du FMI, au-delà des mesures prises en avril 2008. En réponse, le FMI envisage d'entamer les travaux relatifs à la quatorzième révision générale des quotes-parts avant l'Assemblée annuelle de 2009, en vue de l'achever au plus tard en janvier 2011, près de deux ans à l'avance.

Allocation de DTS

En vertu de ses Statuts, le FMI peut allouer des DTS — [avoirs de réserve émis par l'institution](#) — aux pays membres qui participent au Département des DTS en proportion de leurs quotes-parts. Toutefois, certains membres ayant adhéré au FMI après 1981 n'ont pas eu d'allocation de DTS, car il n'y en a pas eu depuis lors. Un amendement des Statuts approuvé en 1997 tente de remédier à cette situation au moyen d'une allocation spéciale à caractère exceptionnel. Auparavant, 132 pays membres représentant 78 % du total des voix attribuées avaient consenti à la modification proposée, si bien que l'approbation du Congrès américain permet l'entrée en vigueur de cette disposition, l'amendement recueillant ainsi les 85 % des voix nécessaires à son adoption. L'allocation spéciale mobilise l'équivalent de 33 milliards de dollars en DTS pour l'ensemble des pays membres, dont environ 5 milliards de dollars pour l'Europe centrale et orientale.

Parallèlement, le FMI envisage d'effectuer également, avant l'Assemblée annuelle du FMI prévue en octobre à Istanbul, une allocation générale de DTS équivalant à 250 milliards de dollars. Cela fournira aux pays à faible revenu un montant supplémentaire de 19 milliards de dollars.

Un pouvoir élargi en matière de placement

En mai 2008, une majorité de 98 % du total des voix attribuées au Conseil des gouverneurs du FMI avait approuvé un amendement élargissant le pouvoir d'investissement du FMI, élément clé du [nouveau mode de financement](#) proposé, qui permettra à l'institution de mobiliser des recettes auprès de diverses sources. Ainsi, le financement du FMI sera moins tributaire du revenu de ses prêts.

Dans le cadre de la loi, le Congrès des États-Unis a autorisé l'approbation par les États-Unis de l'amendement proposé. Un volet crucial du mode de financement consiste à créer une dotation avec le produit de la vente d'une quantité limitée d'or du FMI.

Ventes d'une partie de l'or du FMI

Le Congrès a autorisé le Trésor à donner des instructions à l'Administrateur du FMI pour les États-Unis afin qu'il vote en faveur de la vente d'un maximum de 12,96 millions d'onces de l'or du FMI, que l'institution a acquis depuis le deuxième amendement des Statuts du FMI, survenu en avril 1978. Ces ventes seraient utilisées pour créer une dotation, dans le cadre de l'application d'un nouveau mode de financement que le Conseil d'administration du FMI a approuvé l'an dernier, de même que des réductions des dépenses, afin de pérenniser les finances du FMI à moyen terme.

Le Congrès précise que cette vente doit se faire selon les directives arrêtées par le Conseil d'administration du FMI en avril 2008 de façon à ne pas perturber le marché mondial de l'or. [Le FMI détient 103,4 millions d'onces](#) (3.217 tonnes métriques) d'or auprès de dépositaires désignés, et ces ventes représenteraient un huitième du total de ses avoirs.

Cet été, le Conseil examinera les modalités des [ventes d'or](#) et pourrait décider de vendre de l'or à ce moment-là.

Assistance aux plus démunis

Le FMI n'a pas hésité mettre en garde contre les effets de la crise économique mondiale actuelle et a prôné une augmentation des ressources afin que les pays puissent mieux riposter à la crise — notamment pour protéger des secteurs prioritaires comme la santé et l'éducation. À l'occasion de leur [sommet de Londres](#) le 2 avril, les pays du G-20 ont appelé le FMI à utiliser les ressources additionnelles tirées de la vente d'or proposée, ainsi que les recettes supplémentaires, pour octroyer un surcroît de financements concessionnels et flexibles aux pays à faible revenu sur les 2 ou 3 prochaines années, à condition que cette utilisation soit conforme au nouveau mode de financement.

Ce mois-ci, le Directeur général du FMI, M. Strauss-Kahn, [a déclaré à la presse en Italie](#) que le G-20 avait proposé de doubler l'enveloppe des prêts concessionnels en la portant à quelque 6 milliards de dollars sur 2 à 3 ans, mais que le montant pourrait atteindre 8 milliards de dollars. En outre, le Directeur général a appuyé la proposition de rendre encore plus concessionnel le crédit en faveur des pays à faible revenu, surtout pendant la crise.

Les commentaires sur cet article sont à envoyer à imfsurvey@imf.org

Traduction d'un article paru dans le *Bulletin du FMI* sur www.imf.org/imfsurvey